

ARRÊTÉ N° ARR_2023_0402_ART_RD179_VAL SURAN
Portant réglementation de la circulation
Sur une Route Départementale

Service : PPR - ROUTES - SDEE - ARD LONS

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- VU** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L3221-4 et L3221-5 ;
- VU** le code de la route et notamment les articles R411-8 et R411-21-1 ;
- VU** l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;
- VU** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière – première et huitième parties ;
- VU** l'arrêté en vigueur de délégation permanente de signature consentie à M. le Sous-directeur Exploitation et Entretien du Conseil départemental du Jura ;
- VU** la demande de l'entreprise DG Bois et Services domiciliée au 352 rue de Saint Maurice 39320 VAL SURAN en date du 2 mars 2023 ;
- VU** les avis des Maires de VAL SURAN, ANDELLOT-MORVAL et VAL D'EPY en date du 20 mars 2023 ;
- CONSIDÉRANT** que, pour des raisons de sécurité des usagers, des riverains et du personnel de l'entreprise, il convient de réglementer la circulation sur la RD 179 pendant les travaux d'abattage d'arbres – territoire de la Commune de VAL SURAN,

ARRÊTE

ARTICLE 1 La circulation sur la **RD 179** sera réglementée de la façon suivante :

Période	Du lundi 27 mars 2023 au mardi 4 avril 2023 inclus (de 7h30 à 18h00 les jours ouvrés)
Localisation	Du PR 7+0925 (intersection avec la RD 3) au PR 8+1069 (intersection avec la RD 183)
Restrictions	Circulation interdite à tous les véhicules

- ARTICLE 2** L'itinéraire de déviation dans les deux sens est fixé comme suit (voir plan joint) :
- RD 183 par FLORENTIA et TARCIA
 - RD 3 par ANDELOT-MORVAL et ST JULIEN
- ARTICLE 3** La signalisation réglementaire sera mise en place et maintenue par les soins de l'Agence Routière Départementale de LONS LE SAUNIER.
- ARTICLE 4** Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.
- ARTICLE 5** Mme la Directrice Générale des Services du Département et M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site Internet du Département <https://www.jura.fr>, et dont ampliation sera adressée à l'entreprise, MM les Maires de ANDELOT-MORVAL, VAL D'EPY et VAL SURAN, M. le Général de corps d'armée Gouverneur Militaire de Metz, Mme la Directrice de l'UT 39 du Conseil Régional BFC, M. le Directeur du SDIS, M. le Directeur du SMUR 25, l'Organisation des Transports Routiers Européens (OTRE) de Bourgogne et de Franche-Comté, la Fédération Nationale des Transports Routiers de Franche-Comté et la Fédération Nationale des Transports de Voyageurs de Franche-Comté.
- ARTICLE 6** Le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification des informations le concernant qu'il peut exercer auprès de l'Agence Routière Départementale de LONS LE SAUNIER à l'adresse suivante : 45 RTE DE CHIILY LE VIGNOBLE 39570 MESSIA SUR SORNE.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Besançon, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication

Signature de l'arrêté



Envoyé en préfecture le 28/03/2023

Reçu en préfecture le 28/03/2023

Publié le 28-03-2023

ID : 039-223900010-20230327-ARR_2023_0402-AR



Denis

Landry Nicolas

mardi 7 mars 2023 10:39

Noir Denis

Déviatión RD 179

Déviatión RD 179.jpg; Plan de déviatión RD 179.docx

Objet: Déviatión RD 179

Objet: Déviatión RD 179

Objet: Déviatión RD 179

Objet: Déviatión RD 179

Objet: Déviatión RD 179

Denis,

Les routes barrées sur le RD 179 seront aux PR 7+0925 et PR 8+1069.

La déviatión Florentia => St-Julien :

RD 183 de Florentia Thoissia en passant par Nantey, puis RD 3 Andelot-Morval pour arrivé a St-Julien.

La déviatión St-Julien => Florentia :

RD 3 Direction Andelot-Morval jusqu'à Thoissia, puis RD 183 direction Nantey puis Florentia.

Je te joins quand même mon plan de déviatión.

A ta disposition si tu souhaites plus de renseignements.

Bonne journée.



Nicolas LANDRY
CERD Gigny
03.84.85.41.51
06.61.37.51.83
nlandry@jura.fr

HÔTEL DU DÉPARTEMENT
17 RUE ROUGET DE LISLE
39039 LONS-LE-SAUNIER
Cedex
T. 03 84 87 33 00

Avant d'imprimer, pensez à l'environnement!

Envoyé en préfecture le 28/03/2023

Reçu en préfecture le 28/03/2023

Publié le 28-03-2023

ID : 039-223900010-20230327-ARR_2023_0402-AR

Laurent PAULIN
Responsable de l'Unité Territoriale d'Orgelet
UNITÉ TERRITORIALE DU JURA
Bercaille BP 424 - 39006 Lons-le-Saunier Cedex -
84 24 62 11 - 06 23 97 71 40
onf.fr



Gerbe Damien <damien.gerbe@orange.fr>

Envoyé : jeudi 2 mars 2023 20:28

À : PAULIN Laurent <laurent.paulin@onf.fr>; SEYZERLAT Thomas <thomas.seyzerlat@onf.fr>; ADAM David <david.adam@onf.fr>

Objet : Retour chantier route

Bonjour comme convenu je reviens vers vous pour le blocage de date du chantier de val suran et du centre hospitalier. Tout est programmé pour la semaine 13 qui est la dernière de mars. Vous souhaitant bonne réception

Cordialement

DG Bois & Services

*352 Rue de St Maurice
39320 Val suran*

Damien GERBE

Tel: 06.43.65.55.66

Email: damien.gerbe@orange.fr

